



Paris, le 15 janvier 2018

## **Lettre ouverte aux apiculteurs : Interprofession - l'apiculture n'est pas à vendre**

Chers(ères) Collègues,

En 2013, le plan de développement durable de l'apiculture, élaboré par Stéphane Le Foll et le monsieur abeille de l'époque Monsieur François Gerster, prévoyait la création d'une interprofession apicole ; des réunions et des discussions avaient alors été engagées entre les différents acteurs et les pouvoirs publics. Or, la mainmise, voire l'ingérence, de ces derniers sur les modalités de création de cette interprofession n'ont pas rendu possible les conditions de sa mise en place effective.

Suite au discours du Président de la République Macron, à Rungis, en octobre dernier, dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation (EGA), le Ministère de l'agriculture a demandé à l'ensemble des filières agricoles d'élaborer un plan de filière afin que chacune d'elle se fixe des objectifs économiques, sanitaires, environnementaux, ... jusqu'à 2022. Ce sont en principe les interprofessions qui sont en charge d'élaborer ces plans de filière.

C'est pourquoi, le Ministère a relancé 'au pas de charge' la création d'une interprofession apicole. Le 17 novembre, la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère a invité l'ensemble des acteurs de la filière à une réunion relative à notre plan de filière et à l'interprofession ; cette réunion a davantage porté sur l'interprofession et les difficultés financières de l'ITSAP que sur le plan de filière. L'approche a été la suivante : si la filière ne montre pas la volonté de se structurer en interprofession, l'Etat n'abondera pas pour aider financièrement l'ITSAP- Institut Abeille en très grave difficulté de trésorerie...

Parallèlement, plusieurs réunions, très rapprochées, entre les acteurs du collège 'production', puis avec les acteurs du collège 'commercialisation' ont débouché sur un consensus concernant les axes et les objectifs de cette interprofession, et sur un projet de statuts de l'association d'interprofession, malgré le fait que nous ne sommes pas d'accord avec la composition et le mode de gouvernance du collège 'production'. Le calendrier est, en effet, très serré puisque l'association d'interprofession devrait voir le jour à la fin du mois de janvier 2018 (assemblée générale constitutive prévue le 29 janvier prochain).

Comme vous le savez, notre institut technique rencontre d'énormes difficultés de trésorerie. Au titre de l'exercice 2016-2017, le résultat net déficitaire est de 183 493€. Depuis le mois de juillet la situation est inquiétante. Pourtant à ce jour comme c'est le cas logiquement dans ces situations de crise, aucun plan de sauvegarde ou de relance de l'institut, aucune remise en question de la gestion comme de la gouvernance n'ont été élaborés par le bureau et présentés comme il se doit au Conseil d'Administration. Le 31 janvier 2018, les prévisions négatives dépasseront les 500 000€ et en mars 2018, plus de 800 000€...

Dans un courrier en date du 8 janvier 2018, le ministère de l'agriculture a décidé de réinjecter 400 000€ dans l'ITSAP, ce qui ne comble pas, loin de là, le déficit. Pour autant, le Ministre de l'Agriculture dans ce même courrier précise bien qu'il va demander qu'un audit soit diligenté



au cours du mois de janvier. Les recommandations de cet audit devront être prises en compte dans la nécessaire refonte de l'institut qui doit appuyer son développement sur un modèle économique durable, réaliste, répondant pleinement aux enjeux de la filière apicole.

Lors du dernier Conseil d'administration de l'ITSAP le 11 janvier, devant les difficultés financières auxquelles doit faire face très rapidement l'Institut, sur une proposition émise in extremis, le CA (à l'exception de l'UNAF) a voté une résolution demandant clairement aux responsables de la future interprofession que celle-ci mette tout en œuvre pour réunir le plus vite possible 350 000€ et les attribuer à l'Institut pour tenter d'éponger les dettes. La première priorité de l'interprofession. Cette somme serait récoltée auprès des apiculteurs par le biais d'une Cotisation Volontaire Obligatoire, dont les modalités d'applications restent encore à définir.

Il semble pourtant urgent d'attendre les résultats de l'audit, avant de s'engager sur une quelconque somme que pourrait verser la future Interprofession. L'interprofession n'est pas créée, et l'on voit déjà poindre une ardoise ! Ce n'est pas aux apiculteurs, déjà confrontés à de multiples difficultés, de supporter les coûts de la mauvaise gestion financière de l'Institut et de son modèle économique boiteux depuis sa création, alors même que cet Institut ne répond pas assez souvent aux besoins, et aux attentes des apiculteurs sur le terrain.

Bon nombre d'acteurs en votant cette résolution se sont, d'une certaine manière, engagés à ce que la première action financière que mènera la future interprofession consiste à répondre à cette demande, mais un grand nombre d'entre eux se trouvent à la manœuvre dans les deux instances.

Comme ce projet d'interprofession est mené tambour battant sans que les apiculteurs sur le terrain soient mis au courant des évolutions rapides de ce dossier, il nous a paru naturel et indispensable à l'UNAF de vous mettre au courant de ce qui se prépare dans les réunions officielles et officieuses...

Plus que jamais, l'UNAF reste favorable à un institut technique qui soit un outil fort et pérenne de développement et à la création d'une interprofession qui rassemble toute la filière. Cependant, ces structures doivent travailler en toute transparence et dans le souci permanent d'aider les apiculteurs et à sauvegarder l'abeille. Aujourd'hui l'UNAF s'interroge sur la précipitation de cette mise en place, car il n'est pas certain que l'intérêt des apiculteurs en soit l'objectif principal.

### **Le Conseil d'Administration de l'UNAF**